



CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt-et-un, le VINGT-ET-UN JANVIER à vingt heures trente, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Madame MORGANT, Maire.

PRÉSENTS : Mmes et MM. MORGANT, MIRGAINE, CHAUVEAU, MASSE, DERRIEN, NIAIY, PAQUIER, DELAUD, HAMIOT, LASSAY, TREBOUET, CHOLEAU, CARREAU, QUILLÈVERE, HALLOIN, BEAUTRU, BOISGILLOT, MENANT, JAMET, SERGENT, ROUANET, COME, NAVARRE, PAPIN

ABSENTS EXCUSÉS : M. LEPETIT (pouvoir à Mme MIRGAINE), M. PAVARD (pouvoir à M. CHAUVEAU), Mme TURBAN (pouvoir à Mme MORGANT), Mme GAGNEUX (pouvoir à M. MENANT), Mme ROUCOUX

SECRÉTAIRE : Mme HALLOIN

Le compte-rendu de la séance du 10 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

1 - DÉLIBÉRATION D'ENGAGEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, prend la délibération annuelle suivante, autorisant, avant le vote du budget 2021, l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement de l'exercice précédent, conformément à l'article L 1612-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les engagements portent sur les opérations et les comptes dont la liste suit :

<i>Intitulés</i>	<i>Tiers</i>	<i>Comptes</i>	<i>Montants</i>
Travaux d'extension de l'école maternelle	Avenir 24	211-2313-0208	262,55 €
Travaux d'extension de l'école maternelle	Bet Bellec	211-2313-0208	54,84 €
Travaux d'extension du restaurant scolaire	APAVE	251-2313-0308	144,00 €
Travaux d'extension du restaurant scolaire	APAVE	251-2313-0308	144,00 €
Travaux d'extension du restaurant scolaire	GUYON Gustave	251-2313-0308	15 358,08 €
Travaux d'extension du restaurant scolaire	Risk Partenaires	251-21312-0308	637,80 €
Travaux d'extension du restaurant scolaire	DLB Couverture	251-2313-0308	4 068,94 €
Travaux d'extension du restaurant scolaire	RIVL	251-2313-0308	6 413,81 €
Travaux d'extension du restaurant scolaire	Aire Ateliers d'Architecture	251-2313-0308	2 187,90 €
Travaux d'extension du restaurant scolaire	BLIN Pascal	251-2313-0308	427,50 €
Travaux d'extension du restaurant scolaire	Blondeau Carrelages	251-2313-0308	383,33 €
Travaux d'extension du restaurant scolaire	EGF Habitat	251-2313-0308	3 509,68 €
			33 592,43 €

2 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DU FOND DE RELANCE TERRITORIALE AVEC LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Lors de sa séance du 6 juillet 2020, le Conseil départemental a décidé la création d'un fonds territorial de relancé dotée de 12M€ afin de soutenir les communes et communauté de communes en leur octroyant des crédits destinés à financer des projets d'investissements utiles à leur territoire visant à renforcer l'attractivité du territoire, en favorisant une approche globale en cohérence avec les politiques publiques départementales.

Les travaux, menés par la commune, de réaménagement de Place des 3 puits entrent dans les thématiques et catégories d'actions développées par le Département.

Une enveloppe territoriale sur la durée 2020/2022 a été attribuée à la commune. La répartition s'appuie sur le nombre d'habitants, le potentiel et l'effort fiscal. Cette enveloppe s'élève à 91 638 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Propose le projet de la Place des 3 puits comme projet d'investissements,**
- **Prend acte que ce fonds représente un crédit de 91 638 €,**
- **Autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante (document annexé) et accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision,**
- **Arrête le plan de financement prévisionnel suivant :**

Dépenses	€ HT	€ TTC
<i>Missions :</i>		
- CSPS	3 740.00	4 488.00
- Maitrise d'œuvre	33 958.56	40 750.27
- Sondage et amiante	3 823.00	4 587.60
- Investigation complémentaire des réseaux	1 670.00	2 004.00
<i>Travaux :</i>	583 334.00	700 000.80
<i>Curage réseau existant :</i>	1 400.00	1 680.00
TOTAL	627 925.56	753 510.67

AIDES ATTENDUES	Montant € HT	%	Commentaires : Préciser si les demandes de subvention auprès d'autre financeurs publics ont été réalisées, accordées, et à quel titre.
DEPARTEMENT au titre du Fonds départemental de développement des territoires	91 638.00	14.6	
ETAT- DETR 2021 ou DSIL 2021	291 000.00	46.3	Demande qui sera déposée en mars 2021
Total des aides publiques	382 638.00	60.9	
AUTOFINANCEMENT			
Total autofinancement	245 287.56	39.1	
TOTAL	627 925.56		

3 - DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÉRENT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Par courrier en date du 22 décembre 2020, Monsieur le Préfet de la Sarthe nous a alerté sur l'enjeu national qu'est la sécurité routière et le rôle essentiel des collectivités locales.

Afin de pouvoir assurer une mobilisation maximum, il nous demande de désigner au sein de notre collectivité, un référent sécurité routière dont le rôle consiste à :

- Etre le correspondant privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux,
- Diffuser des informations relatives à la sécurité routière dans les différents champs de compétence de la collectivité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal désigne Monsieur Mathieu NAVARRE en tant que référent « sécurité routière ».

4 - CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR L'ENFANCE JEUNESSE

La Communauté de communes du Sud-est du Pays Manceau exerce des compétences diverses en faveur de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse. Elle ne possède néanmoins pas les locaux nécessaires à l'exercice des activités organisées sur son territoire. C'est pourquoi il est nécessaire que des locaux soient mis à sa disposition par les communes.

La présente convention a pour objet de définir les conditions de mise à disposition des locaux scolaires et de restauration appartenant à la commune de Parigné-l'Évêque au titre :

- De l'organisation sur le territoire des activités pour l'enfance et la jeunesse dans le cadre de la convention d'objectifs et de partenariat conclue avec l'association de gestion du Centre Rabelais (titre I) ;
- Du développement de la politique jeunesse sur le territoire qui pourra se traduire par la mise en place d'espaces jeunes sur le territoire ainsi que de la mise en place d'un Relais Assistants Maternels Parents Enfants communautaire (titre II).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal approuve ladite convention et autorise Madame le Maire à procéder à sa signature.

Mme ROUCOUX rejoint la séance du Conseil municipal.

5 - SERVICE COMMUN DES RESSOURCES HUMAINES

Par délibération en date du 18 octobre 2018, Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé à effet au 1^{er} janvier 2019, de la création d'un service communautaire mutualisé des ressources humaines entre la Communauté de Communes du Sud Est du Pays Manceau, les communes de Parigné-l'Évêque, Saint Mars d'Outillé, Brette les Pins, Challes et le SMIDEN.

Mme Morgant indique que compte tenu des derniers éléments sur ce dossier, des incertitudes qui planent quant au devenir du personnel, et la position de la Communauté de communes à diligenter une action au Tribunal administratif à l'encontre de la commune de Parigné-l'Évêque, il est proposé de ne pas voter ce soir afin de prendre le temps d'analyser en profondeur ce dossier.

Mme Morgant rappelle l'historique depuis la création du service et effectue un bilan du fonctionnement du service.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le service commun est mis en place.

Communes adhérentes : Parigné-l'Évêque, Challes, Brette-les-Pins et St-Mars-d'Outillé.

Objectifs du service : volonté de rationaliser des organisations et créer des synergies permettant un enrichissement mutuel ainsi qu'une uniformisation optimale des pratiques dans la gestion des ressources humaines,

Champs d'intervention :

- ❖ Gestion administrative des payes et des carrières des agents des collectivités,
- ❖ Assistance juridique et technique aux collectivités (entretiens professionnels, plans de formations, aide au recrutement...).

Attention : les collectivités conservent leur pouvoir décisionnel : avancement de grade, régime indemnitaire, régime disciplinaire...

Organisation du service et bilan financier :

- ❖ A ce jour, 3 personnes sur le service : une responsable et 2 agents + un renfort du Centre de gestion
- ❖ Modalités financières : le coût du service est calculé :
 - Pour moitié sur le nombre annuel de bulletins de paie des agents édités au cours de l'année N-1,
 - Pour moitié, sur la base d'un prorata temporis en fonction du temps de travail effectué par les agents mis à disposition du service commun RH,

Soit pour l'année 2019 : facturation de 40 000 €

pour l'année 2020 : facturation de 44 923 € dû aux doublons de direction et licenciement

pour l'année 2021 : estimation à 42 900 €

Coût auquel nous devons rajouter le temps passé au sein de la collectivité estimé sur 2020 à 10/15 heures par semaine soit environ 15 000 €.

Qualité du service :

- ❖ Jusqu'à novembre : pas de présence du service dans les locaux de la mairie : difficultés dans la gestion RH / plus d'interlocuteur,
- ❖ Depuis fin novembre, présence de la responsable 3 demi-journées par semaine.

Difficultés rencontrées par la commune :

- ❖ temps passé sur le volet RH au sein de la collectivité
- ❖ communication entre le service commun RH et la mairie (générateur d'erreur)
- ❖ méconnaissance du personnel de la collectivité
- ❖ instances syndicales
- ❖ pas de lien hiérarchique RH/Agents, problématique du positionnement
- ❖ travail effectué sur le volet formation de la collectivité insuffisant.

Ce bilan dressé est plutôt négatif et pose des difficultés dans le fonctionnement de la collectivité. Des problématiques de manque de proximité avec les agents sont également constatées.

Précisions, débat et échanges :

- ❖ Nombre d'agents sur la commune : 60
- ❖ Service commun localisé dans les bureaux de la Communauté de communes
- ❖ Question du besoin d'une DRH à la mairie à temps plein : le besoin n'est pas forcément sur un temps plein. Cette question devra être posée dans un second temps.

La convention établie par les services communautaires et conclue entre la Communauté de communes et les communes membres ne prévoit pas de conditions de sorties du service commun. Cela laisse entrevoir une possibilité de sortie sans prise en charge par la commune.

Ce point pose des difficultés car les autres communes et structures ne souhaitent pas prendre en charge la quote part correspondante au coût du service pour Parigné-l'Évêque. La Communauté de communes non plus, raison pour laquelle une procédure pourrait être diligentée.

Il est clairement exprimé le souhait que M. Rouanet fasse en sorte qu'on retrouve de la sérénité à l'échelle communautaire car ce climat n'est pas tenable.

Intervention de Nicolas Rouanet, Président de la Communauté de communes :

La position de Parigné de se laisser un peu de temps est appréciée. Le débat est logique et compréhensible et le constat dressé est partagé.

La Directrice des Ressources Humaines arrive le 1^{er} février à mi-temps et ce dossier est la priorité. Il est demandé de laisser le temps à la Communauté de communes jusqu'en mai 2021 pour travailler sur ce dossier.

Mme Morgant et Mme Mirgaine indiquent qu'il y a aussi des problématiques de réorganisation des services à Parigné-l'Évêque et que cela va devenir une urgence, c'est pourquoi le mois de mai paraît trop éloigné.

La réorganisation des services administratifs et le départ à la retraite de la comptable au 15 mars nécessite une décision à cette date. Ce point devra être ré-évoqué.

M. Rouanet indique que si en mai, constat est fait que le service mutualisé ne fonctionne pas, on le démantèlera ensemble. Un rétro planning va être proposé pour annoncer une échéance plus claire.

Le dossier va devoir être retravaillé rapidement entre techniciens dans un premier temps et avec les élus dans un second temps.

6 - DÉCISIONS PRISES SUR DÉLÉGATION

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.

22/12/2020 : Aménagement Place des Trois Puits, tranche 1, lot 2 ... PLAIS DAGUENET : 48 910.73 € ttc

22/12/2020 : Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une maîtrise d'œuvre concernant la construction d'une nouvelle station d'épuration DCI Environnement : 27 360.00 € ttc

7 - QUESTIONS DIVERSES

❖ Un Camion avec le slogan « Ne reste pas dans l'ombre » circulera sur les routes de la Communauté de Communes afin d'aider les jeunes en difficulté. Cette action est pilotée par un éducateur spécialisé dans le cadre d'un appel projet conjoint entre la Mission Locale et l'association INALTA pour la protection de l'Enfance.

❖ Centre de vaccination sur le territoire communautaire :

M. Rouanet indique qu'une réflexion est en cours à l'échelle du Pôle métropolitain.

Les médecins et les infirmières sont partants, néanmoins, des incertitudes sur la prise en charge financière de ces centres persistent.

Souhait de la Communauté de Communes de se mobiliser fortement pour qu'un centre puisse être mis en place.

Séance levée à 21h27.

Le Maire,

Nathalie MORGANT.



